

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le quatorze du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Saire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 20 heures 30 minutes, sous la présidence de M. Willy Lamulle, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01/10/2014

Présents : Willy Lamulle, Maryse Duval, Michel Lahaye, Alain Goubert, Antonio Navarro, François Durieu, Denis Decaux, Philippe Duval, Christine Dieutre, Bruno Biard, Ginette Vasse, Séverine Ricius, Charles-Henri Ricard, Etienne Lurois, Fabien Lamulle.

Secrétaire de séance : Alain Goubert

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de votants : 15



Soumission du compte-rendu du conseil municipal du 28 avril 2014 à l'approbation de l'assemblée

Après que Monsieur le Maire ait fait lecture des titres relatifs à la précédente réunion de conseil municipal ; des observations ont été apportées :

- Monsieur Philippe Duval :
 - o Avait dit avoir reçu le dossier du conseil municipal du 28/04/2014 trop tardivement
 - o Que ce n'était pas lui qui avait dit : « regrette beaucoup que la commission affaires générales ne se soit pas réunie » mais Ginette Vasse
 - o Avait demandé à Fabien Lamulle ce qu'il comptait faire du raccord entre la toiture de sa maison et celle du CCAS (Fabien Lamulle lui répond qu'un devis est en cours)
 - o Avait dit qu'il n'y avait pas eu d'AG de St-Saire Loisirs depuis plusieurs années.
- Madame Christine Dieutre :
 - o Précise qu'elle n'a pas donné sa démission de St-Saire Loisirs (Monsieur le maire précise que cette information avait été insérée dans le dossier du conseil municipal du 28/04/2014 et que ce jour là aucune remarque n'avait été apportée)
- Monsieur François Durieu attend les rectificatifs pour signer le compte-rendu.

Par conséquent le compte rendu n'a pas été signé par Mmes Dieutre Christine, Vasse Ginette et Mrs Duval Philippe, Durieu François et Biard Bruno.

Logement 78/ 80 rue de la Gare

Les élus se sont rendus sur les lieux afin d'effectuer une visite du logement de la poste. Suite à cette visite quelques remarques :

- Denis Decaux : ne pourrait-on pas poser des éléments de cuisine ? le conseil ne donne pas suite à cette demande
- Philippe Duval :
 - o lavabo trop près de la douche, et la prise électrique trop près du lavabo (remarques transmises lors de la réunion de chantier du 15 octobre)
 - o qui a décidé de mettre du clin en façade ? Monsieur le Maire répond que cela avait été abordé lors de la commission « patrimoine communal » et pour ne pas perdre de temps dans l'exécution du chantier ; Monsieur Duval aurait aimé que cela soit discuté en conseil municipal.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2014

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'assainissement est en attente de l'étude, que la pose de détecteurs de fumée et le diagnostic énergétique sont en cours

L'inauguration du logement est fixée au samedi 22 novembre 2014 à 11h30.

Monsieur Duval demande quels sont les logements inoccupés, s'interroge sur le fait de savoir si la CAF est prévenue lors de l'absence de locataire ; Monsieur le Maire répond que chaque année il remplit le document de la CAF correspondant aux APL (M. le Maire informe également les élus que Michel Lahaye, adjoint, lui avait posé la même question)



DÉLIBÉRATION du 14/10/2014 - N°41

LOYER - LOGEMENT 78/80 Rue de la Gare

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, fixe à 550 € mensuel le montant du loyer du logement situé au 78/80 rue de la Gare et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la mise en location.



DÉLIBÉRATION du 14/10/2014 - N°42

DECISION D'ADMISSION DE LA COMMUNE DE GRAVAL AU SIVOS DE LA BÉTHUNE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du courrier reçu de la sous-préfecture adressé à Monsieur le Président du SIVoS suite au comité syndical du 17 juillet 2014. Il fait également lecture d'un courrier reçu du SIVoS des Sources de l'Eaulne sur la situation entre Graval et le dit SIVoS.

Madame Vasse demande si la commune de Graval prendra part à l'investissement réalisé antérieurement ?

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour et 4 abstentions (Philippe Duval, Ginette Vasse, Christine Dieutre et Fabien Lamulle) décide l'admission envisagée de la commune de Graval au SIVoS de la Béthune.



PARTICIPATIONS COMMUNALES SIVoS de la Béthune

Monsieur le Maire informe les élus que le SIVoS travaille actuellement sur une nouvelle répartition des charges communales et souhaiterait connaître l'avis du conseil municipal.

Différentes hypothèses ont été proposées par le SIVoS :

- Population uniquement
- Elèves uniquement

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2014

- Population (50%) et élèves (50%)

Après discussion, les élus optent pour la 3^{ème} hypothèse et charge les délégués syndicaux de voter en ce sens lors du vote en comité syndical.



DÉLIBÉRATION du 14/10/2014 - N°43

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COM'COM DU PAYS NEUFCHÂTELOIS

Monsieur le Maire présente la demande de la Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois concernant la modification de ses statuts.

Considérant la délibération du Conseil Communautaire du 29 septembre 2014, approuvant à l'unanimité des membres présents, la modification de ses statuts tels que présentés ici.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, unanimes, approuvent les modifications des statuts de la Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois.

ARTICLE 1^{er} : Constitution

En application des articles L 5214-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est formé entre les communes d'Auvilliers, Bouelles, Bully, Calengeville, Esclavelles, Fesques, Flamets-Frétils, Fresles, Graval, Lucy, Massy, Ménonval, Mesnières-en-Bray, Mortemer, Nesle-Hodeng, Neufchâtel-en-Bray, Neuville-Ferrières, Quiévre-court, Saint-Saire, Saint Germain-sur-Eaulne, Saint Martin l'Hortier, Sainte Beuve-en-Rivière et Vatierville

une Communauté de Communes qui prend la dénomination de « Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois ».

ARTICLE 2 : Compétences

A – COMPETENCES OBLIGATOIRES :

1 – Action de développement économique :

a) Espaces économiques

- Création, aménagement, entretien et gestion d'espaces économiques à caractère industriel, commercial, tertiaire, artisanal, touristique d'intérêt communautaire :
 - o sont déclarées d'intérêt communautaire, les nouvelles zones d'activités dont celle des Hayons, y compris le carrefour des Hayons (« porte d'entrée du Parc d'Activités des Hayons »),
 - o sont exclues les zones communales déjà existantes ou en cours de réalisation et leurs extensions.

b) Tourisme

- Gestion de l'Office de Tourisme communautaire,
- Des opérations de valorisation touristique du patrimoine monumental (bâti et naturel) du Pays Neufchâtelois y compris son illumination,
- Soutien et/ou organisation :
 - o d'actions à vocation touristique :
 - définition, entretien, promotion, mise en valeur d'un réseau de chemins de randonnées,
 - liées à l'Avenue Verte.
 - o de manifestations et d'équipements mettant en valeur des produits touristiques et agricoles du Pays Neufchâtelois.

2 – Aménagement de l'espace :

- a) Opération de réhabilitation et protection du bocage brayon,

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2014

b) Achats groupés de plants de haie, de fruitiers « haute-tige », organisation de réunions de sensibilisation, de journées de formation,

c) Elaboration, animation, suivi et révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT),

B – COMPETENCES OPTIONNELLES :

1 – Protection et mise en valeur de l'environnement :

- Collecte, traitement des déchets ménagers,
- Collecte sélective des déchets :
 - o collecte,
 - o mise en place de déchetteries locales, valorisation des déchets,
 - o élimination des décharges sauvages,
- Communication et sensibilisation

2 – Politique du logement et du cadre de vie :

Opérations de réhabilitation du logement ancien : animation et soutien de politique en matière d'amélioration de l'habitat.

3 – Action sociale d'intérêt communautaire ;

- Réalisation, gestion et entretien de la Maison de Santé du Pays Neufchâtelois,
- Soutien à l'organisation du rassemblement annuel des clubs des aînés du Pays Neufchâtelois.

4 - Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs :

Piscine d'intérêt communautaire

Est d'intérêt communautaire la construction, l'entretien et le fonctionnement d'une nouvelle piscine à Neufchâtel en Bray.

C – COMPETENCES FACULTATIVES :

1 – Enseignement, formation :

a) Fonctionnement

- Organisation des transports des élèves du Pays Neufchâtelois, fréquentant les collèges et lycées de Mesnières-en-Bray, Neufchâtel-en-Bray et le lycée Delamare Deboutteville de Forges-les-Eaux,
- Ouverture des transports scolaires à tout public dans les limites des places disponibles,
- Soutien apporté au fonctionnement des foyers sociaux éducatifs, des associations sportives du collège et des lycées publics du Pays Neufchâtelois,
- Participation au fonctionnement du réseau d'aide aux élèves de l'enseignement élémentaire en difficultés,
- Partenariat avec le Collège Albert Schweitzer :
 - o Dotation de fournitures scolaires aux élèves
 - o Participation aux entrées piscine des élèves de 6^{ème} et 5^{ème}
 - o Aide aux projets pédagogiques
- Organisation de formations :
 - o aux gestes de premiers secours des agents communaux et intercommunaux, assistantes maternelles, des personnels et bénévoles des associations sportives et culturelles, tout autre public décidé par délibération du Conseil Communautaire, avec participation financière de la Communauté de Communes,
 - o toute autre formation des personnels communaux ou intercommunaux et autres sur délibération du Conseil Communautaire,

b) Investissement :

Mise en place d'un réseau d'intérêt communautaire de transport de personnes.

2 – Développement culturel :

La Communauté de Communes soutient ou organise des actions culturelles d'intérêt communautaire : lecture, cinéma, arts plastiques, théâtre, musique, danse, éducation à l'environnement, ludisports et autres projets culturels sur délibération, à destination de tout public du Pays Neufchâtelois.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2014

3 – Prise en charge des animaux domestiques trouvés en état de divagation :

- Création, équipement, gestion d'une fourrière intercommunale pour animaux trouvés en état de divagation sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois,

4 – Aménagement numérique du territoire :

La construction, l'exploitation et la commercialisation d'une infrastructure de communications électroniques (article L 1425-1 du CGCT – réseau type très haut débit).

5 – Etudes de faisabilité et participation à la mise en place de nouveaux équipements structurants sur le Pays Neufchâtelois.

ARTICLE 3 : Adhésion de la Communauté de Communes à des syndicats mixtes

La Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois pourra adhérer à un syndicat mixte pour exercer ses compétences communautaires, sur simple délibération du Conseil Communautaire.

ARTICLE 4 : La Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois est constituée pour une durée illimitée.

ARTICLE 5 - Représentation des communes

La Communauté est administrée par un Conseil de Communauté composé de délégués élus par les conseillers municipaux des communes associées dans les conditions suivantes* :

Population municipale INSEE	Nombre de délégués titulaires	Nombre de délégués suppléants
0 – 1 499	2	0
1 500 à 2 499 habitants	3	0
2 500 à 3 499 habitants	4	0
3 500 à 4 499 habitants	5	0
Par tranche de 5 000 habitants supplémentaires entamée	Plus 1	0

ARTICLE 6 : Bureau

Le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé de 13 membres (président, vice-présidents et membres du bureau).

Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant.

ARTICLE 7 :

Les fonctions de receveur de la Communauté de Communes sont exercées par le comptable du centre des finances publiques de Neufchâtel-en-Bray.

ARTICLE 8 :

Le siège de la Communauté de Communes et sa structure d'animation sont fixés au 7 rue du Pot d'Étain à Neufchâtel-en-Bray (76270).

Le bureau et l'assemblée peuvent se réunir dans chaque commune membre.

ARTICLE 9 :

Les présents statuts annulent et remplacent les précédents statuts tels qu'ils ressortaient de l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2013.



DÉLIBÉRATION du 14/10/2014 - N°44

TARIFS COMMUNAUX

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, vote les tarifs communaux 2015 comme suit :

Columbarium :

Case 15 ans : 357 €

Case 30 ans : 561 €

Droit de dépôt d'une urne : 51 €

Droit de dépôt des cendres dans le jardin du souvenir : 51 €

Cimetière :

Concession de 2 m²

Concession enfant (1m²)

30 ans : 82 €

41 €

50 ans : 102 €

51 €

Perpétuelle : 204 €

102 €

Droit de superposition (dès la 2^{ème} inhumation) :

30 ans : 41 €

50 ans : 51 €

Perpétuelle : 102 €

Droit de dépôt d'une urne funéraire dans un caveau de famille :

30 ans : 41 €

50 ans : 51 €

Perpétuelle : 102 €

RESTAURANT SCOLAIRE

Vin d'honneur	40,00 €
1 journée	90,00 €
1 journée supplémentaire	45,00 €

**SALLE DES LOISIRS
FRAIS ÉLECTRIQUES INCLUS**

Vin d'honneur semaine	65.00 €
Location 1 journée	190.00 €
Jour supplémentaire	70.00 €
Location commerciale (1 ^{er} jour et sans cuisine)	235.00 €
Idem 2 ^{ème} jour	120.00 €
Salle de réunion en complément	50.00 €
Forfait ménage de base	50.00 €
Forfait ménage complet	100.00 €

SALLE DE REUNION DE LA SALLE DES LOISIRS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2014

Avec office de réchauffement - 1 journée	125,00 €
Sans office de réchauffement - 1 journée	55,00 €
Association hors-commune ou comité d'entreprise (en semaine)	40.00€

LOCATION MATERIEL DIVERS	
1 barrière métal par jour	5,00 €
1 à 4 tables pliantes avec chaises PVC	10.00 €
5 à 8 tables pliantes avec chaises PVC	20.00 €
8 à 12 tables pliantes avec chaises PVC	30.00 €
de 1 à 4 tables en bois avec bancs	10,00 €



DÉLIBÉRATION du 14/10/2014 - N°45

Indemnités du receveur municipal Concours du Receveur Municipal - Attribution d'indemnités

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi N°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret N°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Décide, à l'unanimité :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer les prestations de conseil et
- de lui accorder l'indemnité de conseil aux taux de 100% à compter du 1^{er} janvier 2014
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribué à Evelyne Henry, Receveur Municipal.
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour les années 2014 et suivantes.



DÉLIBÉRATION du 14/10/2014 - N°46

BILAN D'ACTIVITÉS DE LA COM'COM

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, vote le bilan d'activités 2013 de la com'com du Pays Neufchâtelois



DÉLIBÉRATION du 14/10/2014 - N°47

RÉFÉRENT RANDONNÉE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, désigne Maryse Duval membre titulaire et Antonio Navarro membre suppléant comme référents randonnée au sein de la com'com du Pays Neufchâtelois.



DÉLIBÉRATION du 14/10/2014 - N°48

FONDS D'AMORÇAGE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, accepte de percevoir le fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires et de le reverser au SIVOS de la Béthune qui gère les écoles.



DÉLIBÉRATION du 14/10/2014 - N°49

CORRESPONDANT DÉFENSE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, désigne M. Alain Goubert comme correspondant défense.



DÉLIBÉRATION du 14/10/2014 - N°50

SUBVENTION LEADER

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, demande un complément de la subvention LEADER pour la construction de la salle de spectacles et de Loisirs suite à l'enveloppe budgétaire non complètement utilisée.



LOGEMENT « LES HORTENSIAS »

Il est demandé d'obtenir des devis afin de remplacer les radiateurs dans ce logement et de faire des devis si besoin au fur et à mesure que les locataires partent de chaque logement.



DÉLIBÉRATION du 14/10/2014 - N°51

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2014

LOYER DU LOGEMENT « LES HORTENSIAS »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, fixe le loyer du logement « Les Hortensias » à 490€ à partir du 1^{er} novembre 2014.

DÉLIBÉRATION du 14/10/2014 - N°52

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Après avoir fait le point sur les subventions obtenues et en attente de versement et après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, rejette la demande de subvention de la MFR de Neufchâtel-en-Bray

COMPTE-RENDU DE COMMISSIONS ET SYNDICATS

Les élus ont pris connaissance des comptes rendus de commissions et syndicats transmis par mail ; aucune remarque n'est apportée.

- Communauté de communes du 1^{er} juillet 2014
- SIVoS de la Béthune du 17/07/2014
- Syndicat d'eau du 07/07/2014

POINTS SUR LES TRAVAUX OU ACTIONS RÉALISÉES

Monsieur le Maire fait un état des travaux et actions réalisées :

- Pose des compteurs de vitesse par la com'com

Route de la Croix des Mazis : 39.4% d'excès de vitesse

	Nombre
<= 20 km / h	1574
21-30 km / h	2325
31-40 km / h	3970
41-50 km / h	7411
51-60 km / h	7086
61-70 km / h	2466
71-80 km / h	338
81-90 km / h	51
> 90 km / h	3
Total	25224

Rue de la Gare : 0.48% d'excès de vitesse

	Nombre
--	--------

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2014

<= 20 km / h	3408
21-30 km / h	5543
31-40 km / h	3893
41-50 km / h	709
51-60 km / h	60
61-70 km / h	5
71-80 km / h	0
81-90 km / h	0
> 90 km / h	0
Total	13618

Il va être demandé à la com'com de les prêter pour la rue du moulin (sens descendant) et la Route de Sommary.

A la lecture de ces chiffres, il va être demandé un Comité Départemental de Sécurité Routière pour la Route de la Croix des Mazis

- Remplacement des extincteurs n'étant plus en âge de fonctionner
- Pose de détecteurs de fumée dans les classes et au Restaurant Scolaire
- Stores secrétariat
- Barrière au dépôt de cailloux pour un prix de 294 € posée par l'entreprise Lamulle : Remarque de Philippe Duval : cela n'a pas été discuté en réunion de conseil ; Monsieur le Maire répond que cela avait été vu en commission.
- Trous et travaux Route de la Sablière : les devis sont en attente après avoir consulté Eurovia, Crévecoeur et Huré. En l'absence de réponse, l'entreprise PRC qui avait établi les devis présentés en CM en janvier sera retenue.
- Renégociation du contrat copieur et du parc informatique économie de 892.80 € avec l'informatique en plus par rapport à avant (un copieur en moins : école)
- Remplacement du poteau incendie au Guide : commandé
- Pics à la source sont coupés ; la barrière va être commandée
- Ecoulement d'eau venant rue de la gare près de J-Jacques Monmarché : attente rendez-vous avec M. Craquelin qui a été annulé en juin et reporté à début novembre.


DÉLIBÉRATION du 14/10/2014 - N°53

BARRIÈRE DU CIMETIÈRE

- Barrière du cimetière :
 - Devis Entreprise Buray : 2925 €

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2014

- Entreprise Lamulle : 2 990 €

Le devis de l'entreprise BURAY comprend le remplacement des poteaux, un laquage.

L'idée 2/3-1/3 n'est pas réalisable « de ce fait un des vantaux sera beaucoup plus long et ne pourra pas s'ouvrir vers l'intérieur avec la pente. »

Délai : 2 mois

Fabien et Willy Lamulle, ne prennent pas part au vote

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, retient le devis de l'entreprise BURAY

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Arrêt de travail de Mme Nouvel**

Mme Nouvel est en arrêt depuis le 7 août 2014 et cela risque de durer plusieurs mois.

Le remplacement est assuré par :

- Muriel Langlois : lundi - mercredi - jeudi - samedi
- Nathalie Vautier : mardi - vendredi

Remarque de M. Duval Philippe : la commission n'a pas été consultée

- **Bilan de la rentrée scolaire**

188 élèves à la rentrée ; il n'y a pas eu d'ouverture de Classe

NF : 26 + 25

NH : 29 + 25

BO : 28

SS : 28 + 27

- **Commission communale des impôts directs**

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
<ul style="list-style-type: none">- DUVAL Maryse- LAHAYE Michel- LAMULLE Fabien- RICARD Charles-Henri- GAVELLE Karine- VERDIER Christophe	<ul style="list-style-type: none">- DECAUX Denis- BRENNETUIT Jean-Pierre- DUBOIS Michel- MARTIN Michèle- NOUVEL Marie-Annick- DOMONT Michel

- **Cérémonie des vœux** : elle est fixée au dimanche 4 janvier 2015 à 10h30 (avec 11 voix pour le matin et 4 voix pour l'après-midi (Philippe Duval, Ginette Vasse, Christine Dieutre et Bruno Biard) avec accueil des nouveaux habitants (sac- cidre - bon pour une brioche - bon pour un fromage), les bébés 2014(chèque cadeau de 20 €), la remise des prix des maisons illuminées.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2014

- Conseil municipal jeunes

- Gabin Lefebvre
- Laura Ricius
- Angèle Leveau-Avril

- Bilan des assemblées générales :

- AC35 du 1^{er} octobre 2014
- AC du 13 octobre 2014

- Résultat départemental des villes, villages et maisons fleuries :

Le jury du Concours des Villes, Villages et Maisons Fleuries s'est réuni afin de décerner les prix pour l'année 2014. J'ai le plaisir de vous informer qu'il a particulièrement été sensible à l'harmonie d'ensemble du fleurissement réalisé par les habitants de votre commune et décidé de récompenser :

● Monsieur et Madame Fabien et Sandra LAMULLE	Félicitations
● Monsieur et Madame Francis et Nicole DONNE	Encouragements
● Monsieur et Madame Pascal et Karine GAUELLE	Encouragements
● Monsieur et Madame Michel LAMULLE	Prix d'Excellence
● Monsieur Joël DONNE	Prix d'Excellence

- Courriers reçus :

- Lettre des assistantes maternelles de St-Saire
- Lettre de remerciement suite au décès de M. Dumanoir
- Lettre de deuil de M. Fernand Lahaye
- Carte de remerciement mariage Amélie Lefébure

- Questions et informations diverses

- Antonio Navarro
 - Point sur le jumelage avec l'Espagne : la recherche continue
- Maryse Duval :
 - Transmet la demande de M. Jacky Desseaux pour réparer le parking devant sa propriété abîmé par les tracteurs. Le conseil ne donne pas suite.
- Christine Dieutre :
 - Haie gênante rue du moulin : il sera demandé à la commune de Nesle-Hodeng de contacter le propriétaire
 - Comment est employé Mme Goubert ? Monsieur le maire répond que c'est un CDD d'un an renouvelable chaque année conformément en application de l'article 3-3, 4^o de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984
- Denis Decaux :
 - Bouche d'égout cassée rue du moulin
- Bruno Biard :
 - Difficulté pour passer avec de gros engins au carrefour de l'église : les bacs de fleurs seront déplacés
- Charles-Henri Ricard :
 - Trop de haies deviennent gênantes sur les routes communales ; un courrier devrait être envoyé aux riverains et cela sera inséré dans le bulletin municipal.
- Philippe Duval :
 - Il est demandé combien y-a-t-il eu de fauchage et si la facture était donc moins élevée que le devis ; Lors du devis il

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2014

était prévu 1500 € * 2 fois + 1800 € pour le passage en totalité ; les factures 2014 s'élèvent donc bien évidemment à 1500 € et 1800 €

- Qui a décidé que l'activité gym soit transférée à l'AC3S ? Monsieur le Maire répond qu'il y a une association sportive sur la commune et qu'il lui a donc proposé.
- St-Saire Loisirs : Quand aura lieu l'AG ? Où en sont les recherches sur le chèque émis en juillet 2013 ; il s'agit d'une erreur de chéquier entre le comité des fêtes et St-Saire Loisirs lors de l'émission du chèque. Le comité des fêtes remettra la somme sur le compte de St-Saire Loisirs.

La séance est levée à 22 heures 05.

<u>Le Maire, Willy Lamulle</u>	<u>Maryse Duval</u>	<u>Michel Lahaye</u>
<u>Alain Goubert</u>	<u>Antonio Navarro</u>	<u>François Durieu</u>
<u>Denis Decaux</u>	<u>Philippe Duval</u>	<u>Christine Dieutre</u>
<u>Bruno Biard</u>	<u>Ginette Vasse</u>	<u>Séverine Ricius</u>
<u>Charles-Henri Ricard</u>	<u>Etienne Lurois</u>	<u>Fabien Lamulle</u>